

SEANCE DU 5 MARS 2020

DATE DE CONVOCATION

24/02/2020

L'an deux mille vingt
Le cinq mars à vingt heures

DATE D'AFFICHAGE

24/02/2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie
en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire

NOMBRE de CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 09

VOTANTS : 11

Etaient présents :

Messieurs : SAUZET Claude, JEANNE Thierry, BALLERINI Bernard,
BAYEUX Franck, TROUSSEAU Roland,
Mesdames GRIMM Martine, GASPARD Chrystel, BAUDET Vanessa,

Absents :

Madame SAILLIOT Elise, excusée, a donné pouvoir à Claude SAUZET
Madame GILLIS Renée-Claire, excusée, a donné pouvoir à Franck BAYEUX

Monsieur BIECHER Régis, excusé,

Monsieur JEAN Pierre, excusé,

Madame POETTE Michèle, excusée,

Madame SQUIVEE Nathalie, excusée,

Secrétaire : Roland TROUSSEAU

LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 5 MARS 2020

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 5 mars 2020,

***Encaissement d'un remboursement de trop versé**

Monsieur le Maire fait part d'un remboursement par chèque provenant de la Sicae-Ely, d'un montant de 56.52€, relatif à un doublon de règlement de facture sur 2019. Il convient de prendre une délibération actant cet encaissement.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

Prend acte de ce remboursement,
Autorise Monsieur le Maire à encaisser ce chèque d'un montant de 56.52€ sur le budget de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

***CIG Grande Couronne – renouvellement de la convention de médecine préventive**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a une convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le CIG Grande Couronne de Versailles. Cette convention arrive à son terme, aussi convient-il de la renouveler ce, pour une durée de 3 ans aux conditions tarifaires telles qu'annexées à la présente convention (62€ la vacation fixe du médecin).

Le Conseil municipal,
Où il a exposé du Maire,
A l'unanimité,

Accepte le renouvellement de la convention à intervenir entre la commune et le CIG Grande Couronne de Versailles pour une durée de 3 ans, relative à l'adhésion au service de médecine préventive,
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

***Travaux de remise en état de chaussée et dépendances – demande de subvention au titre du programme triennal de voirie 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.**

Considérant l'état des lieux effectué à plusieurs endroits de la commune, nécessitant notamment la réfection de bordures de trottoir ou la remise en état de bas-côtés

-rue du Puits : 5 192.00€ HT

-rue des Terriers : 3 061.00€ HT

Vu le montant total estimé à 8 253.00€ HT (main d'œuvre comprise),

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 5 777.10€ soit 70% du montant de travaux subventionnables de 8 253.00€ HT.

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,

S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge,

***Travaux éclairage public équipement LED– demande de subvention au titre du programme triennal de voirie 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de continuer la transformation en « LED » de l'éclairage ; en effet le SIE-ELY propose à ses communes membres un « fond de concours 2020-2021 » qui permet aux communes de percevoir du syndicat 50% du coût réel HT des travaux, plafonné à 15 000€ par an et cumulables sur 2 années. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que ce type de travaux est éligible au programme triennal de voirie. Plusieurs devis ont été demandés desquels il résulte :

-rue de Pételance, rue de Paris et rue des Terriers : 26 470.90€ HT

-pour les lanternes : 26 203.04 € HT

Soit au total : 52 673.94 € HT

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner et décider si une demande peut être déposée au titre du programme triennal de voirie.

Vu le montant total estimé à 26 470.90€ € HT (rue de Pételance/rue de Paris/rue des Terriers)

Vu le montant total estimé à 26 203.04€ HT (lanternes)

Soit un total de 52 673.94€ HT

Considérant que le SIE ELY prend en charge 50% du coût réel (plafonné à 15 000€ par an cumulable sur deux années),

Soit 26 336.97€

Considérant que le montant restant à charge de la commune s'élève après à 26 336.97€

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 18 435.87€ soit 70% du montant de travaux subventionnables de 26 336.97€ HT.

Conseil municipal du 5 mars 2020

S'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voies communales, d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier, annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme,

S'engage à financer la part de travaux restant à sa charge,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

***QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES**

Travaux

-Pont rue de l'Eglise face à la mairie. Monsieur le Maire informe recevoir prochainement un représentant du service voirie de l'agence Ingénier'Y, pour conseil et diagnostic de l'état du dessous du pont de la rue de l'Eglise face à la mairie. Ces travaux, une fois le diagnostic établi sur l'état actuel du pont, pourraient être à charge de la CCPH ayant la compétence voirie et le pont en faisant partie ; un dossier leur sera adressé le cas échéant.

-Ruissellement. La CCPH va être contactée afin d'exposer le souci de ruissellement que la commune rencontre à plusieurs endroits, notamment rue des Limons et rue des Fontaines.

Rue de Chavannes, une forte érosion a empiété sur la rive au droit du 1 rue de Chavannes. Monsieur le Maire informe que le Syndicat de la rivière Vaucouleurs va être averti de ce dangereux phénomène.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 21heures. .
